Pour l'emploi, tous ensemble

Le chef d'entreprise, Jean Louis Mona entouré de Florian et son tuteur

Un jeune chef engagé dans le mouvement AMAP

Un complément de revenu, grâce aux panneaux solaires photovoltaiques sur les toits des hangars

DOSSIER DE PRESSE

Recruter en emplois d'avenir dans le secteur marchand

L'Emploi d'Avenir s'invite à l'Etable gourmande

**Visite d'Yves CAMIER, Sous Préfet d'Altkirch,
de Daniel Mathieu, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
et d'Eric MALLET, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt,
à l'Etable gourmande à Fislis, mercredi 5 juin 2013.**

Les chefs d'entreprise sont les partenaires naturels de la création d'emplois et de l'insertion des jeunes dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle, le Préfet de région a pris le 23 janvier dernier un arrêté qui a étendu en Alsace les emplois d'avenir à une partie du secteur marchand, eu égard au potentiel de développement de certains secteurs d'activité, une douzaine, dont celui de la restauration. Or le dispositif reste à ce jour méconnu des employeurs qui ne peuvent donc l'utiliser et profiter ainsi des avantages prévus.

La visite à Filsis correspond donc d'abord à un objectif de promotion des emplois d'avenir dans le secteur marchand, mais aussi de valorisation de l'engagement des chefs d'entreprise qui agissent quotidiennement pour le développement de l'économie locale et de l'emploi, en milieu rural notamment.

Le choix de l'Etable gourmande est particulièrement significatif puisqu'il s'agit d'une petite entreprise de 7 salariés avec des activités complémentaires : élevage, polyculture, transformation des produits de la ferme, traiteur et restauration.

L'entreprise vient de recruter Florian, âgé de 19 ans, qui était inscrit à la mission locale. Il cherchait une autre expérience professionnelle après son CAP de pâtissier.

Contacts presse
Préfecture, Sébastien BOUCHE 03 89 29 20 05
DIRECCTE, Philippe LALANNE 03 88 15 43 28 – 06 98 04 43 74
Etable Gourmande Jean Louis MONA 03 89 40 50 50 – 06 72 73 90 62

Emplois d'avenir – principaux chiffres pour l'Alsace
Une montée en puissance du dispositif

Grâce à l'action de promotion locale engagée, le dispositif des emplois d'avenir monte désormais en puissance dans la région, et tous les jours, de nouvelles conventions sont signées.

Emplois d'avenir réalisés (au 27 mai)

- **487 pour l'Alsace** dont :
- 316 dans le Bas-Rhin
- 171 dans le Haut Rhin
- 77 pour le bassin d'emploi de Mulhouse

Par type d'employeurs

93% dans le secteur non marchand et 7 % dans le marchand rendu éligible dans une douzaine de secteurs d'activité. Des dynamiques territoriales peuvent permettre d'étendre les secteurs éligibles pour que davantage d'entreprises s'engagent.

Répartition des employeurs dans le non marchand	
Collectivités territoriales	30%
Associations	46%
Etablissements médico-sociaux	19%
Entreprises du secteur de l'IAE	5%

Par type de public

- **22%% de jeunes résidant en ZUS** (zone urbaine sensible)
- Une quasi parité : 49,8% d'hommes et 50,2% de femmes
- 4% reconnus travailleurs handicapés
- 61% ont entre 18 et 22 ans
- Plus de la moitié n'ont aucune qualification 51,5%

En grande majorité des CDD de 3 ans

- 95% en CDD dont les deux tiers pour une durée de 3 ans
- Quasiment tous à temps plein : 92,5%

Réussir les emplois d'avenir en Alsace – Mode d'emploi

Puis-je recruter ?

OUI, si vous êtes une association, un organisme à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, une collectivité territoriale, un établissement des secteurs sanitaire et médico-social.

OUI, si vous êtes une entreprise et vous vous développez dans un secteur créateur d'emplois et/ou susceptible d'offrir des perspectives de développement durable.

Les employeurs qui relèvent des secteurs énumérés ci-dessous peuvent conclure des contrats emplois d'avenir : l'hôtellerie et la restauration - la restauration collective - le bâtiment - la propreté - les transports terrestres, l'entreposage et les services auxiliaires - l'industrie agroalimentaire - l'eau et l'énergie - la collecte, le traitement et l'élimination des déchets - les installations aéroportuaires - les activités pour la santé humaine - l'hébergement médico-social et social - les services à la personne

Qui vais-je employer ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.
- **Les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible** (ZUS) peuvent être diplômés jusqu'à bac +3.

Quels sont les avantages ?

- Embaucher un jeune motivé.
- Une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic pour le secteur non marchand et 35 % pour les entreprises privées du secteur marchand*.
- **Bénéficier d'un interlocuteur au sein de la mission locale** pour suivre le jeune et intervenir pour toute éventuelle difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

* Coût salarial employeur diminué des exonérations : 1 601€ non marchand, 1 640€ marchand
Montant de l'aide : 1 073€ secteur non marchand et 501€ dans le secteur marchand
Reste à la charge de l'employeur : 528€ pour le non machand et 1139 € pour les entreprises